

*Le budget—M. Hnatyshyn*

● (1130)

**M. Hnatyshyn:** Comme vous le savez, monsieur le Président, je serais le dernier à me permettre des ripostes partisans sur le parquet de la Chambre, surtout quand il s'agit d'observations faites par mon distingué ami de York-Centre. Mais si le coprésident du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires ne comprend pas l'importance de la réforme réglementaire pour la bonne gestion et la prestation efficace des services gouvernementaux, je me permets alors de sourire du peu de compréhension dont l'opposition officielle fait preuve en matière économique. Tout ce que je pourrai dire d'autre, c'est que nous ne serions que trop heureux d'examiner sérieusement les suggestions de l'opposition officielle au sujet du budget si elle en avait à présenter.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je n'ai pas les mêmes préoccupations que mon ami d'en face au sujet des politiques budgétaires du gouvernement. Je ne pense pas que personne en ait vraiment. Je demande à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, de développer un point en particulier. Nous avons présenté un budget qui répond presque exactement aux conditions dont un comité a dit au début de l'année qu'un budget devrait satisfaire. Les prévisions budgétaires ont été très étroitement articulées avec le budget. Je pense qu'elles sont venues le lendemain. Parallèlement à nos efforts pour plafonner le déficit hérité du gouvernement libéral qui nous a précédé, nous avons cherché à établir une réglementation plus intelligente. Parmi les charges de l'État il y a les frais du personnel qui est chargé d'examiner la réglementation, de la mettre en application et d'en assurer l'exécution. Peut-être mon collègue pourra-t-il nous dire ce que coûte aux contribuables canadiens une réglementation mal adaptée ou désuète, au moment où le Canada approche de la fin du XX<sup>e</sup> siècle?

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, mon secrétaire parlementaire fait très justement observer que la réforme de la réglementation vient s'ajouter à la politique économique-fiscale globale du gouvernement. Un groupe de travail s'est penché sur la réforme de la réglementation et a examiné les répercussions générales des règlements pour le Canada. On a signalé notamment, et c'est là l'affirmation la plus prudente si l'on se fie à ce que nous en disent des spécialistes du domaine, que la réglementation coûtait quelque trente milliards de dollars aux Canadiens. Songez que 35,000 fonctionnaires environ participent directement, et indirectement, je suppose, au processus réglementaire. Cela veut dire qu'une très grande partie de l'administration s'occupe d'établir des lois dans les coulisses. Cela a une très grande portée sur la vie quotidienne des Canadiens. Il y a des règlements qui touchent l'inspection des aliments, les produits dangereux, les transports, la navigation et les pêches, pour ne citer que quelques domaines, sans parler de l'agriculture qui est un secteur considérable à mes yeux puisque je viens de la province de la Saskatchewan. Cela vous donne une idée du large éventail d'activités régies par des règlements qui ne sont pas établis ici à la Chambre des communes, mais élaborés dans les coulisses, puis promulgués en douce, je le répète, par le cabinet.

Ce que nous essayons de faire maintenant, c'est de jeter un peu de lumière sur le processus. Il est absolument essentiel, par exemple, que tous les nouveaux règlements soient évalués en fonction de leur coût social et de leur rentabilité, afin que les

personnes qui œuvrent sur la scène politique de notre pays, y compris les députés, puissent juger de leur légitimité.

C'est avec beaucoup de sérieux que je dis cela au député de York-Centre (M. Kaplan). Tout comme moi, il a une certaine expérience des règlements pour avoir siégé de nombreuses années à ce comité. Si les Canadiens en étaient informés, ils seraient stupéfaits du nombre de règles régissant leurs activités qui sont adoptées à l'extérieur de la Chambre. C'est absolument phénoménal.

Par exemple, le comité a accompli un excellent travail à essayer de voir si les hauts fonctionnaires exercent ou non un pouvoir arbitraire; si les règlements portent ou non atteinte à nos libertés; si la formulation des règlements tient ou non compte des principes de la justice naturelle. Ces lois, car c'est bien de cela qu'il s'agit, sont élaborées par des bureaucrates sans être soumises au même genre d'examen minutieux que celui dont font l'objet les lois statutaires sur le parquet de la Chambre. Il n'y a certes pas de caméras de télévision ni de débat public. Elles sont rédigées par des personnes compétentes, mais non désintéressées quant à la nature et à la formation des règlements. A mon avis, le secrétaire parlementaire a bien fait ressortir toute l'importance de ce problème et la nécessité pour le gouvernement de commencer à évaluer ce qui se fait touchant le bien-être économique des Canadiens.

Je ne veux pas m'attarder davantage là-dessus, mais je tiens à rappeler que, grâce à ce nouveau régime, le Canada va devenir un chef de file international de la réforme de la réglementation. Nous prenons là une initiative extrêmement progressiste. Je suis extrêmement fier d'y être associé, car je connais la longue gestation de cette affaire. Je le dis sans parti pris. Tous les partis ont exprimé le désir que l'on scrute le nombre croissant de règlements et que l'on s'assure du bien-fondé des règlements qui ont énormément d'incidence sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

[Français]

**Le président suppléant (M. Papproski):** Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce que le leader parlementaire du gouvernement avait à dire au sujet des initiatives qu'il prend en matière de réforme de la réglementation. J'ai, bien entendu, quelques observations à formuler sur le budget, mais j'accueille avec plaisir, et je pense que tous les Canadiens devraient faire de même, ce que propose le leader parlementaire du gouvernement au sujet de la réforme de la réglementation. Il se peut—et je tiens à souligner qu'il s'agit simplement d'une possibilité, car j'attends de voir la suite avant de féliciter le gouvernement—que nous assistions à une percée véritable dans la façon dont les textes de loi et autres textes réglementaires sont traités. En tant que président du comité concerné, j'apprécie ses observations au sujet de la nature de notre travail. Il est ennuyeux et ne retient pas l'attention du public, même lorsque d'énormes carences sont découvertes dans la façon dont les règlements sont appliqués, du simple fait qu'ils touchent les droits des Canadiens indirectement plutôt que directement. Cependant, c'est également important, et j'apprécie un gouvernement qui dit vouloir donner la priorité à cette question.